



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date 19 mars 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois d'avril.

Nombre de conseillers en exercice : 22 Quorum : 11

La séance est ouverte à 19H06

Etaient présents : Françoise BOULARD, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Christophe JACOULOT, Jérôme LAFFLY, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Frédéric POURCHET, Valérie PRÉTOT, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN et Ulysse TATTU.

Absents excusés : Mesdames Christine FEUVRIER, Marie-Claude SIRE, Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN, Laurent FAIVRE, Yannick MYOTTE-DUQUET.

Procurations : Mesdames Christine FEUVRIER, Marie-Claude SIRE, Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN, Laurent FAIVRE, Yannick MYOTTE-DUQUET donne procuration respectivement à Prisca MAIRE, Françoise BOULARD, Elisabeth REDOUTEY, Anita DORNIER, James MICHEL et Yves OBERTINO.

Secrétaire de séance : Monsieur Ulysse TATTU

ORDRE DU JOUR

Décision du Maire

Décision 03 : Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques

Décision 04 : Demande de subvention auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de l'Appel à Projets « Bâtiments exemplaires », dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Pierre Bichet

U URBANISME

Identification des Zones d'Accélération pour les énergies renouvelables – ZAER

Vente - Commune LES FINS / SCI DM IMMOBILIER - Déclassement des parcelles concernées par cette vente

F FINANCES

Vote des taux d'imposition de la TFB (Taxe Foncière s/le Bâti) et la TFNB (Taxe Foncière s/le Non Bâti)

Examen et Vote du budget principal et des budgets annexes 2024

Subvention exceptionnelle – Collège René PERROT LE RUSSEY

- **Questions diverses**

Election secrétaire de séance

et arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Ulysse TATTU, secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite les procès-verbaux du Conseil Municipal du 13 février et du 20 février au vote. Ces derniers sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

Décision 03 : Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques

Il est décidé de signer le bon de commande pour le véhicule utilitaire BOXER HDI 110 CH (10m3) pour un montant de

17 200.00 HT soit **20 640.00 TTC** auprès du **garage SANSEIGNE** 4 Route de Maîche 25500 LES FINS.

Décision 04 : Demande de subvention auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de l'Appel à Projets « Bâtiments exemplaires », dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire

Pierre Bichet

Cette décision permet de demander une subvention à hauteur de 1 000 000€ au titre de l'Appel à Projets « Bâtiments exemplaires 2024 » auprès de l'Union Européenne pour la réalisation de l'opération de rénovation-extension du groupe scolaire P. Bichet.

U URBANISME

Délibération 11-04-2024

Objet : Identification des Zones d'Accélération pour les énergies renouvelables – ZAER

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Madame le Maire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones. Elle précise que cette identification s'est faite avec l'aide des services de la CCVM.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 12 février au 4 mars 2024 selon les modalités suivantes : un questionnaire en ligne a été transmis à la population pour recueillir leur avis sur les zonages proposés.

Les observations déposées, telles que jointes à la présente délibération concernent essentiellement la formulation des questions et ne donne pas lieu à une modification des zonages proposées.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la cartographie des zones d'accélération a été transmise pour avis le 28 février au Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

Les propositions des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables dans la commune sont présentées dans le dossier de concertation ci annexé.

Madame le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- **VALIDE** la transmission avec l'aide de la CCVM qui dispose des moyens SIG de la cartographie de ces zones aux services de l'Etat à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Doubs, à l'adresse : <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>

Suffrages exprimés : 22

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 7

Délibération 12-04-2024

Objet : Vente - Commune LES FINS / SCI DM IMMOBILIER - Déclassement des parcelles concernées par cette vente

Le Maire rappelle la délibération numéro 46-12-2023 prise lors de la réunion du 5 décembre 2023 concernant la vente de parcelles de terrain AD 350 et 355 à la SCI DM IMMOBILIER.

Les parcelles cadastrées AD 350 d'une superficie de 2a54ca et AD 355 d'une superficie de 2a84ca pour un total de 5a38ca sont vendues au prix de 50€TTC/m².

Le Maire rappelle que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Vu la situation du bien immobilier sis à Les Fins (Doubs) cadastré section AD pour une contenance de 5a38ca, issu du domaine public aux termes d'un document d'arpentage établi par le cabinet BETTINELLI-GRAPPE, géomètres-experts à Morteau (Doubs), lequel bien immobilier n'est pas affecté à un service public. Compte tenu du fait qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, il n'y a pas été fait d'enquête publique en vertu de l'article L.143-1 du Code de la voirie routière.

Madame le Maire propose le déclassement des parcelles ci-dessus visées et leur intégration dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au déclassement des parcelles AD 350 et 355 et de les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

F FINANCES

Délibération 13-04-2024

Objet : Vote des taux d'imposition de la TFB (Taxe Foncière s/le Bâti) et la TFNB (Taxe Foncière s/le Non Bâti)

Madame le Maire propose de voter les taux des contributions directes.

Une simulation d'augmentation de taux est présentée.

Les taux d'impositions de référence pour 2023 sont les suivants :

7.98% pour la Taxe d'Habitation

34.04 % pour la Taxe Foncière Bâti

34.86 % pour la Taxe Foncière Non Bâti

Le conseil municipal après avoir délibéré vote les taux d'imposition avec une augmentation de 2% :

	Bases 2023	Taux 2024	Produits attendus 2024
Taxe d'habitation	9 791	8.14%	9 988
Taxe Foncière (Bâti)	1 491 633	34.72%	1 521 430
Taxe Foncière (Non Bâti)	50 582	35.56%	51 598
TOTAL			1 583 016

Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Examen et vote des Budgets

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'examiner les projets de budget Général ainsi que les budgets annexes (Bois – Salle Polyvalente -Lotissement Meix Brenet -Les Genêts) pour 2024 qui reprend à la fois les crédits de reports, les excédents ou les déficits du compte administratif 2023.

Ces budgets ont, par ailleurs, fait l'objet d'une transmission préalable aux membres du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024, soit plus de 12 jours avant la présente séance, comme prévu à l'article L5217-10-4 du CGCT.

En matière de fongibilité des crédits : l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibération 14-04-2024

Examen et Vote du budget bois 2024

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2023	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2023	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2024	RESULTAT BP 2024
Budget Bois				
Dépenses Fonctionnement		56 572.37	97 727.63	154 300.00
Recette Fonctionnement				154 300.00
Dépenses Investissement		2 229.00	20 000.00	22 229.00
Recettes Investissement				22 229.00

Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 15-04-2024

Examen et Vote du budget Salle Polyvalente 2024

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2023	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2023	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2024	RESULTAT BP 2024
Budget Salle Polyvalente				
Dépenses Fonctionnement				105 983.77
Recette Fonctionnement		33 354.76	72 629.01	105 983.77
Dépenses Investissement		59 282.14	73 670.51	132 952.65
Recettes Investissement			132 952.65	132 952.65

Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 16-04-2024

Examen et Vote du budget Meix Brenet – Les Gênets 2024

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2023	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2023	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2024	RESULTAT BP 2024
Budget Meix Brenet – Les Gênets				
Dépenses Fonctionnement				456 484.66
Recette Fonctionnement		6 484.66	450 000.00	456 484.66
Dépenses Investissement				122 500.00
Recettes Investissement		23 812.29	98 687.71	122 500.00

Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 17-04-2024

Examen et Vote du budget Général 2024

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2023	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2023	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2024	RESULTAT BP 2024
Budget Général				
Dépenses Fonctionnement				2 478 948.44
Recette Fonctionnement				2 478 948.44
Dépenses Investissement		1 794 452.50	1 523 000.00	3 317 452.50
Recettes Investissement			3 317 452.50	3 317 452.50

Suffrages exprimés : 22 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

Délibération 18-04-2024

Subvention exceptionnelle – Collège René PERROT LE RUSSEY

Le collège René PERROT a fait don à la commune de matériel soit un chauffe-assiette, une armoire chauffante, de 27 tables et 80 chaises, certaines étant adaptées à la cantine des tout-petits.

En remerciement de ce don, Madame le Maire propose d'allouer la somme de 750 €uros au collège René PERROT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette subvention exceptionnelle ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DIT** que ces dépenses seront imputées au budget primitif 2024.

Suffrages exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Questions diverses

Groupe scolaire

Le permis de construire de l'école est accordé en date 29 mars 2024.

Une réunion se tiendra en Mairie entre tous les acteurs du bois (ONF – COFOR – élus) pour émettre l'hypothèse d'utiliser du bois local et scolyte de la commune pour l'extension et la construction du groupe scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h40

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Ulysse TATTU

Le Maire
Elisabeth REDOUTEY

